

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 octobre 2019

**Rapporteur :
Madame Claire LEVRY-
GERARD**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/10/2019
(accusé de réception du 22/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'un avenant à la convention de financement de la Technopole Quimper
Cornouaille**

**Signature d'un avenant à la technopole pour régulariser un trop perçu de la
Technopole sur les années 2016-2018 et pour missionner la Technopole sur une action
complémentaire.**

Suite à la labellisation en 2016 de Quimper Bretagne Occidentale comme « Métropole, puis Capitale French Tech aux cotés de Brest, Morlaix et Lannion », l'agglomération a confié à la Technopole Quimper Cornouaille l'animation du dispositif French Tech sur son territoire. En contrepartie QBO verse à la technopole Quimper Cornouaille une subvention annuelle spécifique de 25 000 €.

Sur la période 2016-2018, 75 000 € ont ainsi été versés, conformément aux conventions précédentes. Les comptes définitifs de la technopôle Quimper Cornouaille pour cette période font apparaître une dépense effective de 35 472 €, soit 39 528 € de trop perçus sur les 75 000 € versés. Cette situation est essentiellement dû à un retard de recrutement du salarié de la technopole qui devait suivre la French Tech sur le territoire. En effet à cette période la loi NOTRe qui ne permettait plus au département du Finistère de financer les technopoles avaient créé une forte incertitude sur le financement de celles-ci. Le bureau de la Technopole Quimper Cornouaille avait alors pris la décision de reporter le recrutement dans l'attente de la levée de cette incertitude.

1/ Annulation d'une partie du trop-perçu :

Le conseil communautaire en date du 4 avril 2019 a validé le versement d'une subvention maximale de 294 000 € à la technopole Quimper Cornouaille décomposée de la façon suivante :

- subvention de fonctionnement	159 000 €
- subvention pour la mission VALORIAL	10 000 €
- subvention pour la mission French Tech Brest + Lannion – Morlaix – Quimper)	25 000 €
- subvention gestion de la cantine numérique	40 000 €
- subvention complémentaire	60 000 €

L'article 4 de la convention entre QBO et la technopole (signé en 2018 pour 3 ans) prévoit que la subvention complémentaire de 60 000 € est attribuée à compter de 2018 et sera versée de la manière suivante :

- un montant de 30 000 € en juillet ;
- un montant de 30 000 € à l'issue de la validation des comptes de l'année "n" par le conseil d'administration de la Technopole.

En fonction des résultats de l'exercice de l'année « n », QBO verse ou non la deuxième tranche et peut demander le reversement du montant versé en juillet de l'année "n". Cette disposition est proratisée aux résultats d'exploitation de l'exercice dans les limites de la subvention complémentaire.

Pour l'année 2018 le résultat d'exploitation de la technopole Quimper Cornouaille, malgré l'inscription de la subvention complémentaire à recevoir de 30 000 € au compte de résultat 2018, fait apparaître un résultat d'exploitation de -8867€.

Ce qui justifie donc à priori le versement de cette dernière tranche de 30 000 € pour l'année 2018

Pour régulariser une partie du trop-perçu sur la période 2016-2018, il est proposé de ne pas acter le versement au titre du budget 2018 de la subvention complémentaire de 30 000 €.

2/ Définition d'une mission complémentaire pour la Technopole Quimper Cornouaille

En accord avec le dispositif French Tech, QBO a souhaité initier un rapprochement entre les Start-up du territoire et la Station F (plus grand incubateur de Start-ups en Europe, établi à Paris). Ce rapprochement doit permettre aux entreprises de QBO de haut niveau de bénéficier de formations de la Station F et du réseau que procure cette structure.

Il est donc proposé de missionner la technopole Quimper Cornouaille pour mettre en place ce dispositif de formation conseil au sein de la Station F au profit des start-up du territoire. Ce dispositif de formation devra compter 4 postes de travail durant 6 mois (entre novembre et avril prochain). Il convient de noter que les autres entreprises du territoire de la French Tech (Brest, Lannion, Morlaix) pourront bénéficier également de ce service mais

moyennant un paiement (soit une subvention, soit par un paiement direct). Le montant maximum que QBO allouera à cette opération sera donc les 9528 €, constituant le trop-perçu par la Technopole Quimper Cornouaille au titre des subventions French Tech 2016-2018. L'opération pourra être prolongée en cas de disponibilité d'une partie des fonds à la fin de la période de 6 mois.

En contrepartie, la technopole fournira un bilan financier de l'opération et un rapport d'activité.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la régularisation de subvention à la technopole et de confier à la technopole une mission complémentaire ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention passée entre Quimper Bretagne Occidentale et la Technopole Quimper-Cornouaille.